

---

# 13.0

---

## Sujets de discussion en vue de l'étape II

---

### **IMMIGRATION**

- Il existe plusieurs mécanismes d'entrée au Canada, que ce soit à titre de résident temporaire ou permanent. Il importe de discuter de la façon de rendre les renseignements sur le marché du travail et les professions réglementées accessibles tout au long du processus.
- L'étape II du présent projet confirmera les sources de renseignements le plus fréquemment utilisées par les immigrants, afin d'établir comment faire en sorte que les personnes formées en génie à l'étranger (PFGE) disposent de tous les renseignements dont elles ont besoin avant de prendre la décision d'immigrer.
- Au cours de l'étape II, nous examinerons aussi s'il y a lieu d'inclure dans le processus d'immigration une évaluation préalable des compétences en génie.
- Il s'agira d'examiner le système de candidats provinciaux, afin d'établir son taux de réussite et d'en tirer des leçons.

### **PROFIL DES PERSONNES FORMÉES EN GÉNIE À L'ÉTRANGER**

- Déterminer comment recueillir systématiquement des renseignements sur les PFGE auprès de chaque organisme de réglementation, afin de pouvoir évaluer leur progression au fil du processus d'obtention du permis.
- Peindre un profil démographique des PFGE permettrait à la profession de mieux répondre aux besoins des personnes formées en génie à l'étranger et améliorerait leurs chances d'obtenir le permis d'exercice.

- Il serait utile de mieux comprendre les éléments déterminants de la réussite chez les PFGE — comme l'incidence des compétences linguistiques, ou quelles sont les répercussions découlant du fait de s'établir au sein de son propre groupe minoritaire.
- En identifiant les PFGE au moment de l'immigration et en suivant leur progression au cours de leurs cinq premières années d'établissement, nous pourrions obtenir beaucoup de renseignements sur la façon d'améliorer le processus d'intégration.

## **LES PERSONNES FORMÉES EN GÉNIE À L'ÉTRANGER – AVANT D'IMMIGRER**

- Les renseignements sur le système canadien d'attribution des permis et le marché du travail ne sont pas facilement accessibles. Même les PFGE qui ont accès au site Web du Conseil canadien des ingénieurs (CCI) ou à celui de ses membres avant d'immigrer ne saisissent pas entièrement le système d'attribution des permis, compte tenu que peu de pays partagent l'approche du Canada. Il serait utile de discuter de la façon de rendre ces renseignements plus accessibles et plus faciles à comprendre. Une étude des mesures prises par les provinces qui travaillent actuellement à régler ces questions pourrait aider cette discussion.
- Les titres de compétence étrangers sont parfois évalués différemment par certains groupes, et pour diverses raisons. Il y aurait donc lieu de trouver un moyen de préciser quelles évaluations sont effectuées aux fins d'attribution de permis, et celles qui sont destinées à l'immigration.
- Il serait bon de discuter des éléments qui peuvent être communiqués à la PFGE au sujet des étapes de l'obtention du permis qui peuvent être franchies avant de quitter son pays d'origine. (En suivant l'exemple de certaines provinces ou certains territoires.)
- L'équipe responsable du projet devrait examiner la possibilité d'établir un lien entre le site Web du *Programme d'évaluation des diplômes internationaux en génie* (PEDIG) du CCI et le processus d'attribution des permis de chaque province et territoire, ainsi que vers des renseignements relatifs aux emplois.
- Il serait indiqué d'évaluer avec quelle fréquence les PFGE effectuent des recherches avant de venir au Canada, et si ces recherches les aident à s'établir au Canada et à obtenir un bon emploi en génie.

## **L'ARRIVÉE AU CANADA**

- À l'instar de tous les autres immigrants, les PFGE entrent en rapport avec certains organismes à leur arrivée au Canada. Quelques groupes jouent un rôle clé en vue de voir à ce que les PFGE aient le soutien nécessaire lorsqu'elles tentent d'obtenir un emploi ou un permis. Or, est-ce que d'autres organismes pourraient s'impliquer ?
- Dans quelle mesure les immigrants ont-ils recours aux services financés par le gouvernement dans de plus petites villes ? Cela pourrait être à l'étude lors de l'étape II.
- Une plus grande coordination est nécessaire entre les groupes d'établissement et les organismes de réglementation. Des partenariats, tels que celui établi entre l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of Manitoba et le Conseil de la citoyenneté — sont utiles.
- Est-ce que les renseignements offerts aux PFGE sur les ressources à l'établissement et l'obtention de permis devraient être regroupés ?

## **SOUTIEN À L'ÉTABLISSEMENT**

- Un survol des sites Web consacrés à l'établissement général des immigrants révèle que les immigrants ont à leur disposition une quantité considérable de renseignements. D'autres recherches sont toutefois nécessaires afin de déterminer comment les immigrants utilisent ces renseignements et s'ils éprouvent de la difficulté à obtenir l'information qu'ils cherchent.
- Les agences d'aide à l'établissement, le premier point de contact des nouveaux arrivants, sont souvent la première source de renseignements sur le marché du travail consultée par les immigrants. Il serait donc utile d'étudier comment tirer profit de ce fait pour transmettre aux PFGE des renseignements sur l'obtention du permis d'exercice.

## **ATTRIBUTION D'UN PERMIS**

- Il serait utile de déterminer si les différences entre les processus d'attribution de permis des organismes de réglementation ont des conséquences sur la capacité des personnes formées en génie à l'étranger de suivre ce processus sans encombre. Est-ce qu'un processus devrait être instauré afin de faciliter l'attribution de permis aux PFGE dans plusieurs provinces ou territoires ?
- Étant donné les variations de nomenclatures d'un bout à l'autre du pays, il pourrait s'avérer intéressant d'évaluer l'utilité d'une terminologie uniformisée.
- Étant donné que les organismes de réglementation ont élaboré des processus dans le contexte de leur zone de compétence respective, une discussion sur les pratiques exemplaires pourrait être utile.
- Est-ce que les PFGE obtiennent leur permis plus rapidement si elles entament le processus dans leur pays d'origine ? Y a-t-il un taux de réussite plus élevé ? Est-ce que la distance y joue un rôle ?
- Comment les employeurs pourraient-ils encourager les PFGE à obtenir un permis et par le fait même, faciliter ce processus ?
- La profession doit envisager créer un seul formulaire d'inscription valide dans plusieurs provinces et territoires afin de faciliter la mobilité entre les provinces et territoires.
- Y a-t-il un chevauchement des activités qui pourrait être éliminé en uniformisant le processus d'attribution de permis, c'est-à-dire en voyant si l'on doit continuer à évaluer des diplômés obtenus dans certaines universités ?

## **POINTS DE VUE DES PERSONNES FORMÉES EN GÉNIE À L'ÉTRANGER**

- Les PFGE ont besoin de davantage de renseignements avant leur arrivée au Canada (p. ex., un aperçu détaillé des processus auxquels elles doivent se plier afin de devenir un ingénieur, l'importance du permis au Canada, le marché du travail, etc.).
- Trouver des moyens incitant les employeurs à engager des PFGE avant qu'elles obtiennent leur permis (peut-être que le gouvernement pourrait participer à ce processus en élaborant des programmes qui peuvent dédommager les employeurs qui ont embauché des PFGE).
- Réduire la durée du processus (possiblement en rémunérant les membres de comités d'évaluation).

- Élaborer différentes méthodes d'évaluation de l'expérience (p. ex., seulement à partir d'une entrevue ou en éliminant le critère de l'année d'expérience dans un environnement canadien).
- Créer des organisations qui peuvent donner le nom de personnes-ressources et mettre les PFGE en relation avec ceux qui se trouvent dans une situation semblable.
- Examiner la possibilité d'administrer des examens de confirmation à l'étranger; il va sans dire que Professional Engineers Ontario, par exemple, permet déjà de subir des examens sur l'exercice de la profession dans plus de 40 pays.

## **POINTS DE VUE DES ÉTABLISSEMENTS DE SOUTIEN À L'ÉTABLISSEMENT DES IMMIGRANTS**

- Les programmes pour les PFGE devraient commencer avant leur arrivée. Ils devraient être sous forme de séances d'information et devraient être rattachés à un programme correspondant, ici au Canada, dont le principal objectif serait de permettre au candidat d'adhérer à la profession d'ingénieur, et non seulement de s'intégrer au marché du travail.
- Un autre défi important concerne les mandats, dictés largement par ceux qui assurent le financement (Citoyenneté et Immigration Canada, Développement des ressources humaines Canada, ministère du Patrimoine canadien) dont l'accent principal consiste surtout à encourager les personnes à délaisser l'assistance sociale pour rejoindre les rangs de la population active, mais pas nécessairement dans leur profession. Bien que ce mandat soit compréhensible, amener une personne à trouver du travail, et l'amener à travailler dans sa profession, sont deux processus bien différents. Voilà qui fait ressortir le besoin de régler la question de l'investissement dans les ressources précises nécessaires, afin d'encourager les PFGE à faire la transition vers leur profession et non seulement vers le marché du travail.
- Si l'on pouvait prendre des dispositions permettant aux services d'établissement et de soutien des immigrants de se concentrer surtout à amener la personne à trouver du travail dans sa profession, le nombre de personnes s'inscrivant à la profession correspondrait davantage au nombre de PFGE.
- Un fournisseur de services interrogé a indiqué que la technologie très spécialisée utilisée par les ingénieurs (p. ex., la conception assistée par ordinateur) devrait être offerte dans le cadre d'un programme lié précisément à la profession.
- Les activités de réseautage des PFGE représentent un élément essentiel de leur processus d'établissement et pourraient être organisées par l'entremise du monde de l'emploi et du secteur des services d'établissement et de soutien des immigrants.

## **AUTRES PROFESSIONS**

- Les pharmaciens et infirmières/infirmiers, deux professions qui touchent de près à la sécurité du public, comptent une proportion élevée de professionnels formés à l'étranger.<sup>43</sup> Bien que le processus d'attribution des permis ne puisse être jugé hors du contexte dans lequel se situent ces procédés, il pourrait bien y avoir des politiques et pratiques qui soient de nature à intéresser la profession d'ingénieur. Une discussion des sujets suivants pourrait se révéler intéressante :

43 La moitié des pharmaciens de l'Ontario ont reçu leur formation à l'étranger.

- Un bon nombre de professions se fient à des examens nationaux pour évaluer les compétences techniques. (Il s'agit en effet de la méthode employée par la plupart des bureaux d'État des États-Unis qui sont responsables de délivrer les permis aux ingénieurs; voir le chapitre 11.) Des examens complémentaires se concentrent sur les règlements propres à une zone de compétence et à la déontologie de la profession.
- Certaines professions ont adopté un examen de compétences qui s'applique dans toute l'Amérique du Nord.
- L'évaluation de l'expérience pratique hors du Canada (ou de l'expérience clinique, pour les professions médicales) constitue un défi important pour toutes les professions canadiennes et pour la profession d'ingénieur hors du Canada (voir le chapitre 11).
- Plusieurs professionnels formés à l'étranger ont des possibilités restreintes, après l'immigration, à documenter et à prouver leur expérience, en raison du paradigme utilisé par une profession pour définir l'expérience pratique exigée. Ce problème s'accroît lorsque les normes d'expérience pratique sont établies avec beaucoup de rigueur et de façon structurée.
- Au Canada, les exigences des professions quant à la façon de s'exprimer en langue anglaise ne présentent que de légères différences. Toutes les professions se fient à des épreuves normalisées pour évaluer les compétences.
- Les professions présentent des différences considérables en ce qui concerne les frais rattachés à l'obtention du permis d'exercice au Canada.

#### Autres observations particulières :

- Le cours spécial de communications du Manitoba à l'intention des médecins formés à l'étranger pourrait constituer un exemple valable à examiner pour la profession d'ingénieur.
- Le cours spécial de l'Ontario pour les infirmières et infirmiers formés à l'étranger présente un exemple qui pourrait être utile, surtout en ce qui concerne l'ajout du volet de la préparation non technique.
- Dans le cas des actuaires, le statut projeté de « membre affilié » est appelé à aider les actuaires formés à l'étranger qui ne peuvent obtenir rapidement l'accréditation au Canada à obtenir un emploi pertinent, leur ouvrant ainsi la voie en vue de l'obtention de l'agrément au Canada.
- La clarté de l'énoncé des exigences pour l'admission à la profession d'actuaire est considérée comme ce qui empêche les candidats non compétents de poser leur candidature, leur évitant ainsi la frustration qui accompagne les tentatives longues et vaines en vue d'obtenir l'agrément.
- Il y a certains thèmes que les registraires ont hésité quelque peu à discuter plus longuement au téléphone avec les consultants. Le comité directeur pourrait peut-être songer à tenir une table ronde réunissant quelques-unes des professions les plus pertinentes.

## **RENSEIGNEMENTS SUR LA POPULATION ACTIVE**

- Nous avons utilisé les données du recensement de Statistique Canada pour décrire le contexte économique et le marché du travail dans lequel se trouvent les personnes formées en génie à l'étranger qui immigrent au Canada. Ces données indiquent que la situation de

l'emploi en ingénierie a connu une croissance continue — une augmentation annuelle moyenne de 4,3 %, au cours des 15 dernières années. Le chômage chez les ingénieurs a été relativement faible pendant cette période, bien que des conditions économiques plus difficiles aient exercé un effet sur la profession, récemment. Le marché du travail a été plus volatil pour les ingénieurs industriels et de la fabrication, mais, malgré cela, leur taux moyen de chômage, à long terme, n'a été que de 3,3 %. Le taux de chômage moyen de tous les autres genres d'ingénieurs a été de 3,9 %.

- L'immigration est une importante source de travailleurs qualifiés pour l'économie canadienne et c'est particulièrement le cas dans les occupations rattachées aux sciences appliquées. Les ingénieurs constituent une importante proportion des immigrants hautement instruits qui viennent s'établir au Canada — le génie étant la profession de choix des immigrants masculins au cours des années 1990.
- L'insertion au sein de la population active du Canada est difficile pour les immigrants, même pour ceux qui ont reçu une formation supérieure. Les données des recensements réalisés depuis 1980 laissent entendre que l'intégration des immigrants devient de plus en plus difficile, alors que le chômage augmente, que les salaires de départ sont plus bas et que les possibilités de réaliser des gains équivalents à ceux de leurs collègues nés au Canada se font plus rares.

## **AUTRES PAYS**

- De tous les organismes de réglementation de la profession d'ingénieur que nous avons évalués, c'est celui de l'Australie qui affiche les normes d'expérience après le diplôme les plus rigoureuses et les plus structurées. L'insistance de la profession sur les normes d'expérience rigoureuses reflète probablement le besoin d'assurer une bonne perception de la valeur de la désignation *CPEng*. En revanche, les normes publiées par les bureaux d'État des États-Unis — où certaines fonctions sont réservées par la loi aux ingénieurs titulaires d'un permis — sont beaucoup moins structurées et rigoureuses que celles de l'Australie.

## **L'EXPÉRIENCE VÉCUE PAR LES EMPLOYEURS CANADIENS À L'ÉGARD DES PERSONNES FORMÉES EN GÉNIE À L'ÉTRANGER**

- Pour conserver au permis d'exercice sa crédibilité et son prestige auprès des employeurs des secteurs où l'inscription auprès d'une profession n'est pas exigée par la loi, il est stratégiquement dans l'intérêt des organismes de réglementation de posséder des politiques et des programmes affichant une grande compréhension des circonstances propres et des défis de carrière qui s'appliquent aux personnes formées en génie à l'étranger. Les organismes de réglementation doivent éviter de se placer dans une situation qui les amènerait à perdre le soutien accordé au permis d'exercice par les personnes formées en génie à l'étranger et par les entreprises qui les emploient. Cet aspect sera particulièrement important, alors qu'un nombre grandissant de personnes formées en génie à l'étranger progressent vers des postes administratifs.
- Au moment de réviser l'information fournie ici, on a remarqué que les connaissances insuffisantes des PFGE sur le plan technique et sur la culture canadienne peut possiblement jouer en leur défaveur lorsqu'elles postulent à un poste. Même une personne qui possède plus de 10 ans d'expérience acquise à l'étranger ne connaîtrait pas les codes, les

produits, les coûts de construction, les détails, les méthodes d'appel d'offres et la loi sur la construction au Canada.

- Les organismes de réglementation devraient examiner la possibilité de conclure un partenariat avec des établissements d'enseignement postsecondaire afin d'offrir des programmes d'anglais (ou de français), langue seconde pour professionnels. Ces programmes supposeraient que le candidat possède déjà une forte connaissance de base de l'anglais (ou du français). Cette formation avancée aurait pour but d'aider les personnes formées en génie à l'étranger à améliorer leurs compétences en anglais (français) afin de les amener à un niveau convenable pour occuper un emploi. Cette formation comblerait l'écart existant entre les notes couramment obtenues par les personnes qui suivent un programme de formation linguistique de base et la note exigée par les organismes de réglementation, pour l'inscription des membres.
- Les organismes de réglementation devraient envisager la possibilité de conclure un partenariat avec les centres de formation professionnelle, où de tels centres existent, afin d'offrir des programmes en anglais (français) technique, langue seconde pour ingénieurs. Cette formation serait concentrée sur la présentation verbale et par écrit de sujets techniques.
- Les organismes de réglementation devraient songer à offrir une formation au sujet des procédés administratifs nord-américains essentiels. Parmi les sujets traités dans le cadre d'un tel programme, il y aurait :
  - les appels d'offres, le dépôt de soumissions et l'administration de contrats;
  - le respect fondamental des règlements imposés par les lois sur la santé, la sécurité et l'environnement;
  - les pratiques administratives (surtout l'organisation du travail de génie en équipe);
  - l'expansion commerciale et la relation avec la clientèle.
- Les organismes de réglementation devraient songer à élaborer, à l'intention des personnes formées en génie à l'étranger, un programme de stages de formation spécialisée qui tienne compte de leurs circonstances propres et qui accélère leur progrès vers l'admission à la profession.
- Les employeurs feront partie du comité directeur de l'étape II.